N° 865 — 3e Année. CINQ CENTIMES Vendredi 13 Février 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue de Vieil-Abreuvoir, N° 81.
TOURCOING, rue Verte, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
POUR LES départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 25 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à Roubaix, chez MM. LAGRANGE, CERF & Cie, 7, place de la Grande-Chaussée, à PARIS, à l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse, et à l'Agence LAGRANGE, CERF & Cie, 8, place de la Bourse.

TÉLÉPHONE

La chute de Crispi, l'ennemi de la France ayant tourné de nouveau vers l'Italie, les regards de nos compatriotes, curieux des événements plus ou moins heureux qui peuvent s'y produire, nous avons pensé qu'il serait agréable à nos lecteurs de faire plus ample connaissance avec la vie intime de ce pays qui, en raison du refroidissement de nos relations internationales, nous est devenu singulièrement étranger.

Pour juger d'un peuple à distance, il faut s'adresser à ses productions intellectuelles et surtout à ses œuvres littéraires.

Nous commencerons :

MARDI 17 FÉVRIER

la publication d'un roman de caractère et politique :

L'AVOCAT MALPIÉRI

PAR

BRUNO SPÉRANI

traduit de l'Italien par notre ami et concitoyen

J.-B. Cotteaux

Nous espérons que le public fera bon accueil à ce feuilleton d'une actualité saisissante, puis sur le vif des mœurs italiennes.

L'auteur, **Bruno Spérani**, est le pseudonyme d'une dame de Milan, dont le nom d'écrivain de race n'est plus à faire et qui jouit dans toute l'Italie d'une légitime popularité.

Elections législatives du 22 février 1891

1re CIRCONSCRIPTION D'AVESNES

Candidat Républicain

E. HERBECQ

Président du Conseil d'arrondissement.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français	95 07	Ext. d'Esp.	70 1/16
4 1/2 Franc.	— —	Rio-Tinto	— —
Egypte unifiée	— —	Panama	— —
3 0/0 Portugais	23 99	Russe 1889	— —
5 0/0 Turc	— —	Alpines	219 37
Chemin ottoman	19 35	Suez	— —
Hongrois or	— —	Thurnis	— —
Banque ottomane	638 13	Tendance calme.	

POLITIQUE ET SOCIALISME

Il faut souhaiter que le Sénat donne prochainement son suffrage définitif à ce projet, qui ne satisfera pas entièrement ceux qui le regarderont et le retourneront en ses divers sens, mais qui répond en définitive au sentiment général et que la Chambre des députés a voté maintenant deux fois. Ces lois ouvrières et sociales, puisque c'est ainsi qu'on les nomme, ont, comme nous aurons lieu, des parties faibles et d'autres plus fortes, elles ont, comme nos lois militaires, scolaires, financières, leurs lacunes, leurs trous, leurs épines; elles ne sont pas plus tyrannisées que les autres ni plus sociales. Elles s'adressent aux patrons aussi bien qu'aux ouvriers. Elles ne sont faites spécialement ni pour les uns ni pour les autres, mais généralement dans l'intérêt commun et pour le travail national.

Elles ressemblent à toutes nos lois et par leur origine, et par leur objet général, et par la manière dont elles se font. Elles sont des lois partielles et successives sur une partie de quantité qui importent à l'existence et à la prospérité de l'Etat, ni plus ni moins que les lois d'instruction publique et de service militaire. En un mot et enfin, elles sont des lois et les personnes qui attachent le plus grand prix à nos traditions législatives ne sauraient trop remarquer l'importance de cette simple constatation, car il n'y a pas si longtemps que l'on prétendait résoudre les questions dites sociales tout autrement que par des lois.

Beaucoup de personnes sont encore convaincues que les questions sociales forment un ordre à part, en dehors de la politique, qui doit être traitées par des moyens et des procédés spéciaux. Nous avons lu dans les histoires que les socialistes se présentent avec des plans *à priori*, sur lesquels ils prétendent reconstruire de fond en comble la société. C'est là, nous dit-on, leur caractère propre : c'est la différence essentielle qui les distingue des parlementaires et des politiques. Les socialistes ont chacun leur *Utopie* et leur *Écarte*, qu'ils se proposent de réaliser par les moyens transcendants des prophètes et des conquérants. S'agit-il de cela? Retrouvez-vous aucun de ces traits dans le travail parlementaire qui s'accomplit, dans le mouvement d'opinion auquel on assiste?

Nous avons entrepris de traiter les questions sociales — nous leur conservons ce nom en attendant que nous en avons trouvé un meilleur et plus clair — comme nous traitons tous les autres sujets de la politique, par la critique, l'expérience, la discussion, le contrôle, par les méthodes de sens commun, en divisant les difficultés, en les prenant chacune à part, en nous efforçant de ne pas aborder un problème avoir d'avoir résolu ceux qui le précédaient. Cette politique est de nature à rassurer tout le monde; elle ne peut marcher qu'à la condition de satisfaire aux intérêts généraux d'un grand peuple, aux idées communes de progrès et de justice. Voudrait-on rejeter les questions sociales du domaine de la politique dans le domaine de la fantaisie et de l'imprévu? se refuserait-on à poursuivre l'œuvre de leur élaboration par des lois? Ce serait la plus grande des fautes.

Ceux qui paraissent disposés à nous y amener obéissent à l'esprit de secte et d'école et ils ne s'en rendent peut-être pas bien compte. C'est eux que l'on pourrait appeler de vieux socialistes, toujours entichés des vieilles doctrines. En séparant arbitrairement les questions politiques et les questions sociales, ils ne travaillent qu'à réformer et à reconstruire en dehors de la politique et contre elle un socialisme de convention, un monde excentrique qui serait plein de surprises et de menaces. S'il est une œuvre de division, un plan antipolitique et antisocialiste, c'est bien celui-là; landis que le nôtre est tout de paix, d'union, de fusion et de solidarité universelle.

Au reste, cette faute n'est plus possible. Il n'est plus dans les moyens de personne de la commettre ni de la faire commettre: l'opinion du pays, tout entière, s'y oppose, qui amène insensiblement, mais avec une force irrésistible, les questions communément appelées sociales dans le courant régulier de la politique.

Cette législation nouvelle que notre République a entreprise, et que certainement elle poursuivra pas à pas avec le développement de l'instruction et des mœurs demande des fonctionnaires nouveaux pour être appliquée utilement. On pousse les hauts cris. Je n'en comprends pas la raison. Nous avons entendu réciter à ce propos les litanies accoutumées sur les abus du fonctionnarisme français. Elles sont d'autant moins justifiées, semble-t-il que toute cette partie encore inédite de la législation n'avait aucune espèce de fonctionnaires à son service. Je ne connais aucun genre de lois qui se passe jusqu'à présent de gardiens et de serviteurs.

Les lois de finances, de douanes, de tarifs, d'enseignement, de justice, les lois militaires, toutes nos lois ont leurs agents leurs arbitres, leurs inspecteurs, leurs magistrats. Il ne serait peut-être pas difficile de démontrer que les fonctionnaires se sont multipliés à l'excès dans certaines parties d'une administration séculaire. Mais dans un ordre de choses tout nouveau, non seulement il n'y a pas excès de fonctionnaires, il y en a pas du tout ou il y en a à peine et il s'agit précisément de les créer. Quant à croire que les lois s'appliqueront toutes seules et feront par leur propre vertu ce qu'elles doivent faire, voilà une chimère que ne saurait admettre. Je ne sais s'il viendra un temps où les tarifs de douanes s'appliqueront sans douaniers ou l'impôt rentrera de lui-même dans des tiroirs automatiques que le ministre des finances, si lui-même est encore nécessaire, fera dresser sur nos grandes routes; ce sera assurément une belle simplification de la politique et du socialisme! Mais nous n'en sommes pas encore à ce degré de perfectionnement des mœurs publiques, et jusqu'à nouvel ordre, même avec la République, les lois ont besoin d'avoir des agents d'exécution, comme la pensée a besoin d'un bras et le bras d'un outil. La loi n'existe pas sans agent : M. Jules Roche l'a dit à la Chambre et il l'a très bien dit.

Le Sénat va recevoir pour la seconde fois cette loi sur le travail des femmes et des enfants. Nous avons le plus ferme confiance dans l'esprit politique de la Haute Assemblée et dans la sûreté de ses jugements. Le Sénat saura écarter, comme il convient, ces accusations vagues de socialisme d'Etat, qui n'ont jamais été formulées plus mal à propos. Nous avons beau retourner la loi dont il s'agit à présent; elle peut attirer certaines critiques, les députés qui l'ont soutenue et votée, peuvent lui en adresser quelques-unes, mais elle ne mérite assurément pas le reproche d'absorber l'individu dans une collection aveugle et fatale et de tendre à confondre ouvriers et patrons dans le grand corps de l'Etat. Elle fait précisément le contraire. C'est une loi de liberté et de dignité morale

Hector DEPASSE

LA MANIFESTATION DU 1er MAI

On sait que la manifestation du 1er mai, qui a fait tant de bruit en Europe, l'année dernière, doit avoir son pendant cette année et les années suivantes, selon la décision prise au congrès International de Paris en juillet 1889. Dans les groupes et les diverses agglomérations socialistes de France, l'organisation de cette fête du travail est déjà très avancée même.

Une première réunion préparatoire a eu lieu vendredi à Paris, salle Léger, à laquelle assistaient des délégués des diverses fractions socialistes.

On fait à noter, c'est qu'à côté des délégués blanquistes et marxistes dont les groupes avaient seuls organisé cette manifestation de l'an dernier, on remarquait des délégués de l'Union fédérative du centre, nuance possibiliste jusqu'à présent seulement, et qui semble décidée à entrer dans le mouvement.

Les réunions préparatoires vont maintenant se succéder sans interruption. La prochaine est fixée au 18 février; tous les groupes, syndicats, cercles d'études sociales ont été invités à s'y faire représenter.

Nous avons tenu à avoir des renseignements d'ensemble sur cette manifestation et voici les détails très précis que nous avons recueillis à bonne source :

L'origine de la manifestation

Ce sont les congrès nationaux de Bilbao, Lille, Cuba, Hélin, Belgin, Birmingham, Lisbonne et Zurich, nous les mentionnons par ordre de date, qui ont décidé de reprendre en l'élargissant et à titre définitif, la manifestation internationale de l'année dernière.

Cette fois, à l'Espagne, à la France, à l'Allemagne, à l'Autriche-Hongrie, à l'Angleterre au Portugal et à la Suisse, se joindront la Belgique, la Hollande, la Suède, le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique et l'Australie, dont les organisations ouvrières sont déjà en mouvement à cet effet.

D'après les socialistes, c'est par millions que se compteront les manifestants.

Sens du mot

Le but direct de la manifestation reste celui du 1er mai dernier. C'est la journée légale de huit heures à obtenir des divers gouvernements au moyen d'une entente internationale.

Mais cette revendication quelque considérable comme la principale, ne sera pas séparée des autres points sur lesquels, d'après le Congrès international de Paris de juillet 1889, doit porter une législation internationale protectrice du travail : suppression du travail de nuit pour les femmes et les enfants ; obligation d'un jour de repos par semaine ; interdiction du travail industriel pour les enfants au-dessous de quatorze ans, etc... etc...

En même temps qu'une pression à exercer en vue de ces réformes, il s'agit, pour les classes ouvrières de partout, d'affirmer le lien qui les unit, leur communauté d'aspiration et d'action.

Son caractère

La manifestation sera pacifique, il y a eu sur ce point une manœuvre unanimité. Mais rien ne dit que les grandes grèves en préparation — notamment en Belgique pour le suffrage universel — n'en obligé de recourir à d'autres causes locales — ne viendront pas se greffer sur la manifestation, qui, en ce cas, leur servirait d'entrée en matière ou de préface.

C'est ainsi que 150,000 mineurs d'au-delà de l'Atlantique ont déjà voté pour le 1er mai prochain leur grève générale. Et quoique la caisse de leur Union renferme cinq millions, ils ont résolu, en vue de la lutte à soutenir, de s'imposer pendant les trois mois qui restent à courir, de 250.000 francs par semaine.

La forme à laquelle on s'est généralement arrêté est celle du chômage. Le travail sera suspendu le vendredi 1er mai, transformé en *jour férié*, en *dimanche ouvrier*. Ce sera la fête internationale du travail, comme il a été convenu en Autriche où, d'après *L'Arbeiter Zeitung*, elle fut mai sera célébré jusque dans le hameau le plus perdu. »

Appel aux Socialistes Français

Les congrès de Calais (Fédération nationale des syndicats ouvriers de France) et de Lille (Parti ouvrier), sont tombés d'accord pour n'imposer aucune forme partialitée à la manifestation, chômage, fêtes, délégations aux pouvoirs publics, réunions publiques, etc., autant de moyens qui pourront, selon les régions et les communes, être employés seuls ou combinés.

1° Là où elles ont des élus dans les conseils municipaux à faire transférer au 1er Mai, « fête internationale du travail », les crédits alloués au 14 juillet, « fête nationale de la bourgeoisie » ;

2° A nommer, dans de grandes assemblées populaires, des délégués qui se chargeraient à Paris pour se joindre à la délégation personne envoyée à la Chambre ;

3° A réaliser dès le 2 mai, partout où la chose sera possible, la journée de huit heures en ne faisant que huit heures, c'est-à-dire en quittant l'atelier après huit heures de travail accomplis.

Nouvelles adhésions

Cinquante-sept villes, qui ne s'étaient pas rendu compte, l'année dernière, de l'importance du mouvement et étaient restées spectatrices de la manifestation, ont déjà annoncé l'intention d'y prendre part, cette année.

A Paris, c'est l'Union fédérative du Centre, qui n'avait pas longtemps, il y a un an et qui, sans avoir encore officiellement adhéré, se montre disposée à agir. Elle doit tenir, en mars, un congrès régional dans lequel sera décidée sa participation, qui ne fait pas de doute.

Un premier manifeste

Le conseil national du Parti ouvrier français, d'autre part, a déjà lancé un premier manifeste, qui se termine comme suit :

« Camarades de France,

» La journée légale de huit heures, qui est l'objectif immédiat de la manifestation du 1er mai, n'est qu'un premier pas vers l'affranchissement complet du travail et des travailleurs.

» Il s'agit, en réduisant la somme de travail que les voleurs du travail ont la liberté, aujourd'hui, d'imposer à la classe ouvrière, sans distinction d'âge ni de sexe, de faire place dans l'atelier aux affamés du chômage, de porter les salaires au plus haut et de vous assurer le repos indispensable à votre développement intellectuel et à l'exercice de vos droits d'homme et de socialiste.

« Camarades de France,

» Le conseil national du Parti ouvrier compte que, pénétré de ses devoirs envers sa classe et envers l'humanité, chacun de vous sera à son poste le premier mai prochain.

» Vive la fête internationale du travail ! »

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LA QUESTION DES SOIES

Lyon, 11 février. — M. Jonnart, député du Pas-de-Calais, rapporteur de la commission des douanes pour la question des soies, qui se trouvait dans l'Isère, a été obligé de retourner à Paris à cause des discussions que va soulever la question des sucres. Il n'a pu en conséquence compléter son enquête par la visite des départements séricicoles, mais il compte revenir dans la région avant le délai qui doit s'engager sur les tarifs douaniers et il consacrera alors son temps à visiter les principales filatures et quelques moulinages.

Les Tarifs de Pénétration

Paris, 11 février. — Depuis deux ans, le ministre des travaux publics s'est attaché à réduire les tarifs de pénétration. Il vient, d'accord avec la Compagnie du Nord, de supprimer des tarifs résultant d'une convention avec une compagnie anglaise.

Par une lettre du 5 février, le ministre a, en outre, invité la Compagnie Paris-Lyon et les compagnies du midi à moi fier leurs traités relatifs aux vins d'Espagne.

Il a également informé les autres compagnies qu'il désirait supprimer les quelques tarifs de pénétration qui lui avaient été signalés par les chambres de commerce.

La mesure prise par M. Yves Guyot a un caractère général.

COMMISSION DES DOUANES

Paris, 11 février. — Samedi prochain, la commission des douanes reprendra ses séances pour achever l'examen du tarif général.

Il ne lui reste plus, pour avoir terminé cet examen, qu'à statuer sur les pétroles et les pelleteries.

La plupart des rapports partiels ont été déjà rédigés, les rapports sur les diverses catégories de produits, sont rédigés et ont été distribués en épreuves aux membres de la commission.

Quand les collègues seront de retour de l'intervalle des séances et ne pas perdre le temps des séances de la commission à la lecture de ces documents.

La commission va donc pouvoir donner successivement et très rapidement son approbation à chacun de ces rapports et en autoriser le dépôt sur le bureau de la Chambre.

D'autre part, on pense que le rapport général de M. Méline pourra être déposé au cours de la dernière semaine de février. De la sorte, la discussion générale sur le nouveau régime économique de la France pourrait commencer devant la Chambre au début du mois de mars.

Le Régime des Sucres

Paris, 11 février. — M. Macherez, député de l'Aisne, vient d'adresser la lettre suivante au président de la commission du budget :

Monsieur le Président et cher collègue,

La commission du budget est saisie par le gouvernement d'un projet de loi sur le régime des sucres et aussi d'une proposition de loi sur le même sujet, due à l'initiative d'un certain nombre de nos collègues.

Vous avez entendu, à diverses reprises, les déclarations des intéressés. Leurs dépositions ont été tellement contradictoires qu'en sachant plus à quel donner satisfaction, la commission du budget a abandonné tous les projets pour se tenir dans le *statu quo*. C'est aisé à faire, mais rien n'est résolu. Puis, qu'est-ce que le *statu quo* ? Rien, puisqu'il existe plus encore loi à appliquer pour la prochaine fabrication.

Nos agriculteurs et nos industriels veulent-ils rester dans une telle ignorance, alors que les travaux des champs et la détermination du fonctionnement exigent une prompte solution ?

Cette situation ne peut se prolonger.

La commission du budget a le devoir d'examiner au plus vite les projets de loi qui lui sont soumis et de saisir la Chambre du résultat de ses décisions. Elle voudra certainement éviter à plusieurs de nos collègues l'obligation dans laquelle ils vont se trouver de réclamer à la tribune, dans l'intérêt de leurs commettants, une solution déjà trop longtemps et que la Chambre ne peut refuser de leur donner. D'ailleurs la commission du budget en refusant le renvoi de ces propositions de loi à l'examen d'une commission spéciale, n'a-t-elle pris, par cela même l'engagement de nous donner une solution si attendue.

Veuillez agréer etc.

MACHEREZ,
député de l'Aisne.

Le Prêt à la Banque d'Angleterre

Paris, 11 février. — L'échéance du prêt que la Banque de France avait consenti à la Banque d'Angleterre arrivait le 14 courant, la seconde banque a demandé hier seulement la première qu'elle ne désirait pas user de la faculté qui lui avait été réservée de proroger ce prêt pour une période de trois mois.

FRANCE ET RUSSIE

St-Pétersbourg, 11 février. — Je suis en mesure de vous rendre compte de la réception faite par le général major Tenner, commandant du régiment finlandais (qui est exclusivement composé de soldats russes), aux officiers français, le colonel de Witte et lieutenant Bourcy.

Quand les officiers français visitèrent la caserne dans tous ses détails, le général Tenner demanda à un simple soldat, moujik du Nord :

— Sais-tu ce qu'est la France ?

— Oui, Excellence, répondit le soldat, la France est la seule amie de la Russie et les Français sont nos frères.

Un splendide déjeuner fut servi aux officiers français : le général Tenner présidait. Au dessert, le général se leva et prononça un discours, dans lequel il appuya sur l'amitié qui a toujours existé entre la nation russe et la nation française. A ce sujet, le général montra un tableau accroché au mur, au-dessus de la table à manger, tableau représentant un épisode de la bataille de Leipzig.

Le soldat Kavenoi, du régiment finlandais, voyant son officier entouré d'ennemis, se jette sur lui pour le délivrer. Il se fait comme un lion, mais il est fait prisonnier après avoir reçu douze blessures. Napoléon Ier, qui apprit cela, donna au soldat Kavenoi la croix de la Légion d'honneur. Le fit immédiatement mettre en liberté, conduire aux avant-postes russes, et citer dans l'ordre du jour de l'armée française.

Après le déjeuner, le général Tenner fit venir les chansonniers du régiment, qui chantèrent aux officiers français des chansons de guerre russes.

Quand les officiers français eurent lu une dernière fois du champagne « à la Russie et à la France ! », les officiers russes les soulevèrent et les portèrent sur leurs bras jusqu'à leur voiture, en criant : « Vive la France ! » pendant que la musique du régiment jouait la *Marseillaise*.

Saint-Pétersbourg, 17 février. La commission militaire française a visité aujourd'hui le magasin des échantillons et des équipements militaires russes.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

FÉCONDITÉ. — Cannes, 11 février. — La femme Marie Astour vient de mettre au monde quatre enfants.

La mère et les nouveaux nés se portent bien.

Il est intéressant de rappeler que, l'année dernière, Mme Astour avait accouché de trois enfants actuellement vivants.

UN INFANTICIDE. — Lorient, 11 février. — Dimanche dernier, la nommée Marie-Yvonne Carer, âgée de 19 ans, originaire de Quimper et arrivée depuis le mois de mars à Lorient, où elle était au service de M. Le Entour charcutier, a mis au monde un enfant mâle

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 12

LES MILLIONS

De M. Joramie

PREMIÈRE PARTIE

LE CRIME DE GRANDVAL

— Vous comprenez bien que Beau-Soupir n'est pas son vrai nom, reprit madame Parizot; c'est un sobriquet qu'on lui a donné quand elle est entrée à la ferme, il y a de cela longtemps. Elle était jeune alors, guère plus de vingt ans, et maintenant elle a passé la soixantaine. Il paraît qu'en ce temps-là, à tout bout de champ, elle poussait de gros soupirs — un chagrin, sans doute, — et comme elle ne voulait dire à personne ni qui elle était, ni d'où elle venait, il même son nom, pour en finir on l'appela Beau-Soupir. Le sobriquet lui est si bien resté qu'on ne l'appelle jamais autrement à Grandval et qu'elle n'est connue que sous ce nom dans le pays.

Nous l'avons trouvée à la ferme quand nous y sommes entrés, il y a six ans; elle n'avait pas voulu s'en aller, comme les autres domestiques, avec les fermiers d'avant nous, ses maîtres, afin de chercher à se louer ailleurs.

Il y a des gens qui, comme le chat, s'attachent moins à leur maître qu'à la maison où ils sont habitués.

— Madame, me dit-elle, vous êtes la nouvelle fermière; je suis ici depuis de longues années, j'y suis entrée jeune et j'y ai vieilli; c'est vous dire que je connais la ferme et l'ouvrage qu'il y a à faire. Je n'aime pas le changement et je ne plais à Grandval; voulez-vous me garder pour servante ?

« — On n'a jamais trop de bons bras dans une ferme, répondis-je, et si vos conditions me conviennent...

— Oh! je ne suis pas bien exigeante, vous me laisserez ma petite chambre, vous me donnerez la nourriture et, quand j'en aurai besoin, vous m'achèterez des effets, du linge. Je ne demande pas de gages, je n'ai nul besoin d'argent.

A vrai dire, je fus très surprise.

— C'est bien, lui dis-je, je vous garde; si je suis contente de vous, vous resterez à la ferme tout le temps que vous voudrez.

Elle me remercia presque en pleurant.

Alors je l'interrogeai.

« — Quel âge avez-vous ?

» — Je ne saurais vous le dire au juste, mais je crois avoir plus de cinquante ans.

» — Avez-vous été mariée ?

» — Non.

» — Comment vous appelez-vous ?

» — J'ai oublié mon nom. A Ninville et aux alentours tout le monde m'appelle Beau-Soupir.

— Etes-vous de Loir-et-Cher ?

» — Je ne sais pas.

Je lui fis encore d'autres questions, mais je n'appris rien de plus. C'est un parti pris, et je vis très bien qu'il y avait quelque mystère dans sa vie, et qu'elle ne voulait point dire qui elle était.

— Quand Gervaise me raconta, le soir, que la servante refusait de tout et se demandait pas de gages, dit-Parizot, prenant la parole à son tour, je ne sentis en défiance. Bien sûr, pensai-je, cette femme ne nous rendra aucun service, ce sera une bouche inutile. Gervaise aurait mieux fait de lui de tout de suite de faire son paquet. Mais nous verrons cela.

Au bout de huit jours, j'avais complètement changé d'avis au sujet de Beau-Soupir. Ma femme avait eu la chance de trouver pravoir pour nous, quelque chose de rare, de pas de pareille. Toujours levée la première, allant, venant, l'œil à tout et surtout, faisant le ménage, soignant les bêtes, c'était un cheval à la besogne.

Je me disais : une si belle ardeur se passera. Mais point du tout! l'activité, le travail, c'est dans les habitudes de Beau-Soupir. Elle ne peut rester un instant sans rien faire, il faut qu'elle aille. Au champ comme à la maison, elle met l'ouvrage ainsi qu'un homme. Toute vieille qu'elle est, elle est forte et surtout courageuse, continua la fermière; et, comme vient de vous le dire Parizot, elle est bonne à tout et ne reenle devant rien. Très adroite de ses mains, maniant l'aiguille comme une vraie couturière, c'est elle qui raccommode et reprise tout le linge de la ferme, les chaussettes, les culottes, lave, repasse, fait des robes, les siennes et celles de notre autre servante.

Par exemple, il ne faut pas lui parler de son passé. Vailleurs, quel qu'on puisse lui dire ou lui demander, elle ne répond pas. Elle est quelquefois pendant des quinze jours sans qu'on entende une parole sortir de sa bouche. Avec cela, elle a des allures bizarres, fuit les étrangers, ne prend part à aucun plaisir, n'est ni bien, ni mal avec personne, à l'exception de la jeune servante que nous avons depuis deux ans et qu'elle a prise en amitié.

Tout le monde croit qu'elle a le cerveau un peu fêlé, elle en a l'air; cependant, elle n'est idiote ni folle. C'est un genre qu'elle s'est donné. Elle veut paraître étrange. Elle y réussit.

Un vieux berger du pays, qui l'a connue lors de son entrée à la ferme, m'a dit qu'il l'avait toujours vue ainsi; que même, dans les premières années, elle ne parlait jamais, de sorte que beaucoup de gens la croyaient muette.

Ma cousine, interrompit le tonnelier, votre histoire peut être fort intéressante, mais à quel propos nous racontez-vous cela ?

— Au fait, c'est vrai, dit Parizot, à quoi propos ? Qu'est-ce que ce fait aux autres gens à la cuisine que Beau-Soupir soit comme ci ou comme ça ? Je ne comprends pas.

— Ni moi, non plus, appuya Mlle Amanda, je n'ai pas de pareille. Toujours levée la première, allant, venant, l'œil à tout et surtout, faisant le ménage, soignant les bêtes, c'était un cheval à la besogne.

— Je me disais : une si belle ardeur se passera. Mais point du tout! l'activité, le travail, c'est dans les habitudes de Beau-Soupir. Elle ne peut rester un instant sans rien faire, il faut qu'elle aille. Au champ comme à la maison, elle met l'ouvrage ainsi qu'un homme.

— Toute vieille qu'elle est, elle est forte et surtout courageuse, continua la fermière; et, comme vient de vous le dire Parizot, elle est bonne à tout et ne recule devant rien. Très adroite de ses mains, maniant l'aiguille comme une vraie couturière, c'est elle qui raccommode et reprise tout le linge de la ferme, les chaussettes, les culottes, lave, repasse, fait des robes, les siennes et celles de notre autre servante.

Par exemple, il ne faut pas lui parler de son passé. Vailleurs, quel qu'on puisse lui dire ou lui demander, elle ne répond pas. Elle est quelquefois pendant des quinze jours sans qu'on entende une parole sortir de sa bouche. Avec cela, elle a des allures bizarres, fuit les étrangers, ne prend part à aucun plaisir, n'est ni bien, ni mal avec personne, à l'exception de la jeune servante que nous avons depuis deux ans et qu'elle a prise en amitié.

Tout le monde croit qu'elle a le cerveau un peu fêlé, elle en a l'air; cependant, elle n'est idiote ni folle. C'est un genre qu'elle s'est donné. Elle veut paraître étrange. Elle y réussit.

Un vieux berger du pays, qui l'a connue lors de son entrée à la ferme, m'a dit qu'il l'avait toujours vue ainsi; que même, dans les premières années, elle ne parlait jamais, de sorte que beaucoup de gens la croyaient muette.

— Cousine, interrompit le tonnelier, votre histoire peut être fort intéressante, mais à quel propos nous racontez-vous cela ?

— Au fait, c'est vrai, dit Parizot, à quoi propos ? Qu'est-ce que ce fait aux autres gens à la cuisine que Beau-Soupir soit comme ci ou comme ça ? Je ne comprends pas.

— Ni moi, non plus, appuya Mlle Amanda, je n'ai pas de pareille. Toujours levée la première, allant, venant, l'œil à tout et surtout, faisant le ménage, soignant les bêtes, c'était un cheval à la besogne.

— Voyons, cousine, dit Joseph Rabiot, nous nous écartons sur le compte de notre vieille servante Beau-Soupir; dites-nous donc maintenant où vous voulez en venir.

— Ainsi vous ne devinez pas ?

— Que diable voulez-vous que nous devinions ?

— Cette vieille femme qui a été très jolie, qui cache son nom, son passé mystérieux, ne dit à personne qui elle est, où elle est...

— Eh bien ?

— Cousin Rabiot, je vous croyais plus perspicace.

— Ah ça! cousine Gervaise, voudriez-vous nous faire croire que votre servante...

— Achevez, cousin.

— Que votre servante est l'ancienne maîtresse du cousin Joramie, cette Claire Guérin dont il a fait sa légataire universelle ?

— Nous y voilà.

— Juron! éjaculant, exclama le tonnelier, se tenant à quatre pour ne pas pouffer de rire.

— Femme, tu es folle, dit Parizot d'un ton supérieur.

Joseph Rabiot haussait les épaules.

La dévote avait pris son attitude penchée et formait bêtement les yeux.

Madame Parizot reprit :

— Eh bien, oui, comme vous le dites, cousin Fourel, c'est inouï, incroyable; mais je ne suis pas folle, comme le dit Parizot; et vous n'avez pas à hausser les épaules comme Rabiot; l'héritière de monsieur Joramie est notre servante, la vie de Beau-Soupir n'est autre que Claire Guérin.

Malgré cette affirmation, les trois hommes restaient fort incrédules.

IX

CONCLUSIBLE

Après un bout de silence, Joseph Rabiot reprit la parole.

— Si la chose est, cousine, dit-il, il faut reconnaître qu'en cette occasion, le hasard a été un grand mal rat. Mais il serait bon, avant tout, de savoir sur qui, sur quoi vous basez votre affirmation.

— Oui, oui, voilà ce qu'il faut savoir, appuya Fourel.

— Je vais vous le dire : Un jour, peu de temps après notre entrée à la ferme, en nettoyant un placard, je trouvai sur la planche du haut un tas de vieux papiers jaunis, salés de pous ière et de toiles d'araignées, oubliés là depuis plus de trente ans, peut-être.

Je jetai le tout au feu, sauf un petit livre, une espèce de carnet que je retrouvai certainement dans quelque coin, car je me souviens que je l'ai conservé.

Sur ce petit livre, la fermière tenait un compte de ses petites dépenses personnelles. Achat d'une broche en or, payé pour un manteleet, peigne en écaille, dépensé pour un voyage à la ville, etc., etc.

Cela m'amusa un instant de feuilleter le carnet. Sur une des pages, je lus ceci écrit de la main de la fermière :

« Claire Guérin, âgée de vingt et un ans, est entrée chez nous le.....

— Je ne me rappelle pas la date inscrite sur le petit livre.

— Oh! oh! fit Rabiot dont les yeux pétillèrent, voilà qui devient sérieux.

— Tout à fait sérieux, amplifia le tonnelier.

Parizot était muet de stupéfaction.

Quant à madame Parizot elle était en extase, elle semblait écouter la voix des anges.

— Le jour même où le tonelmain, poursuivit la fermière, prit la place de Beau-Soupir.

Vous ne vous dit avoir oublié votre vrai nom; mais ne vous appellerier-vous pas Claire Guérin ?

Mon regards fixement, reçoua la tête et continua son travail, tranquillement.

Assurément elle ne tenait pas à se faire connaître.

— Peut-être aussi, n'est-elle pas Claire Guérin, ajoua Rabiot. Il n'y a pas en qu'une servante à la ferme de Grandval.

— C'est vrai; je serai facilement fixée sur ce point : le vieux berger dont je vous ai parlé a une excellente mémoire et, à un mois près, il se rappellera l'époque où Beau-Soupir est entrée à la ferme.

— Quoi qu'il en soit, il est certain, d'après ce que vous venez de nous dire, que la dame Claire Guérin a demeuré à la ferme de Grandval.

— Je ne pensais plus à la découverte que j'avais faite, par hasard; la chose m'intéressait médiocrement alors, et j'avais complètement oublié le nom de Claire Guérin lorsque le notaire me le remit en mémoire en lisant le testament.

Juger de ma surprise. D'abord je ne pensai point au petit livre de la fermière; ce ne fut qu'après un bon moment, et quand j'eus interrogé mes souvenirs que la mémoire me revint tout à fait.

Si, comme j'en suis convaincue, moi, Beau-Soupir, n'est autre que Claire Guérin, la légataire universelle, convenez que la chose est drôle.

— Très drôle, cousine, dit Fourel.

Rabiot, le front plissé, réfléchissait.

— Hem, hem, faudra voir, murmura-t-il.

— Qu'est-ce qu'il faudra voir, cousin ? demanda madame Parizot.

— Je ne me rappelle pas la date inscrite sur le petit livre.

— Oh! oh! fit Rabiot dont les yeux pétillèrent, voilà qui devient sérieux.

— Tout à fait sérieux, amplifia le tonnelier.

Parizot était muet de stupéfaction.

Quant à madame Parizot elle était en extase, elle semblait écouter la voix des anges.

— Le jour même où le tonelmain, poursuivit la fermière, prit la place de Beau-Soupir.

Vous ne vous dit avoir oublié votre vrai nom; mais ne vous appellerier-vous pas Claire Guérin ?

— Mon regards fixement, reçoua la tête et continua son travail, tranquillement.

Assurément elle ne tenait pas à se faire connaître.

— Peut-être aussi, n'est-elle pas Claire Guérin, ajoua Rabiot. Il n'y a pas en qu'une servante à la ferme de Grandval.

— C'est vrai; je serai facilement fixée sur ce point : le vieux berger dont je vous ai parlé a une excellente mémoire et, à un mois près, il se rappellera l'époque où Beau-Soupir est entrée à la ferme.

— Quoi qu'il en soit, il est certain, d'après ce que vous venez de nous dire, que la dame Claire Guérin a demeuré à la ferme de Grandval.

— Je ne pensais plus à la découverte que j'avais faite, par hasard; la chose m'intéressait médiocrement alors, et j'avais complètement oublié le nom de Claire Guérin lorsque le notaire me le remit en mémoire en lisant le testament.

Juger de ma surprise. D'abord je ne pensai point au petit livre de la fermière; ce ne fut qu'après un bon moment, et quand j'eus interrogé mes souvenirs que la mémoire me revint tout à fait.

(*A suivre.*) EMILE RICHEBOURG